

ARRETE
2022-035

Objet : Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile à Monsieur Enzo GRIMAUDO

Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la fonction publique,

Vu la délibération n°7 du 12 juillet 2022 instaurant les indemnités d'astreinte technique des agents du Syndicat,

Considérant que l'autorité territoriale met à disposition des techniciens intervenant sur le territoire du SISARC un véhicule de service afin qu'ils puissent effectuer leurs missions,

Considérant que les techniciens sont susceptibles d'être appelés pour l'astreinte technique,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Enzo GRIMAUDO, étant amené à se déplacer quotidiennement sur le territoire du SISARC en raison des missions qui lui sont confiées, est autorisé à utiliser le véhicule DACIA DUSTER immatriculé provisoirement WW-533-ZF avec remisage à domicile situé 3 place Georges RUAT 73110 VALGELON-LA ROCHETTE.

Article 2 : Les véhicules mis à disposition doivent pouvoir être utilisés en temps partagé par d'autres agents durant les plages horaires de travail dès lors que l'affectataire principal n'est pas en déplacement professionnel. Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou plusieurs affectataires.

Article 3 : L'agent qui bénéficie d'une autorisation de remisage à domicile s'engage à n'utiliser le véhicule qu'à l'usage exclusif des missions qui lui sont confiées.

Article 4 : Le présent arrêté s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Président du SISARC.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 000 Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 21/11/2022

François RIEU

Président du SISARC

Notification reçue le :

Signature de l'agent

